

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 55059 du 19 août 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1615678S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 77961 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525363S);

Vu la décision n° 27179 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525317S);

Vu la décision n° 66781 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525342S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2016:

Eribon, Christophe Nigend : 153 949 Numéro de livret de solde : 5 316 580

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2016:

Jourdain, Michaël Nigend : 162 088 Numéro de livret de solde : 8 019 058

Billon, Rodolphe Nigend : 156 988 Numéro de livret de solde : 5 325 668

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2016:

Jeanne, Isabelle Nigend : 203 733 Numéro de livret de solde : 8 054 754

Dubois, Francis Nigend : 180 939 Numéro de livret de solde : 8 041 929

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2016:

Savoia, Jean-Philippe Nigend : 323 313 Numéro de livret de solde : 8 093 360

Baudry, Romain Nigend : 309 381 Numéro de livret de solde : 8 106 794

Frottier, Pierre Nigend : 314 090 Numéro de livret de solde : 8 109 544

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 août 2016.

*Le général, commandant par suppléance
les écoles de la gendarmerie nationale,
I. NOAILLES*